

0
L (U) J J /°62-29

FIXANT LE PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS
POUR L'ANNEE 1962

--:--:--:--

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1er. - En application des articles 4 et 5 de la loi n°61-54 du 31 Décembre 1961, fixant le cadre du développement économique et social, le programme des actions à mener au cours de l'année 1962 est fixé par le tableau annexé à la présente loi.

L'exécution de ce programme est impérative, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour couvrir les dépenses auxquelles donnera lieu sa réalisation, tant par des fonds publics que par des ressources fournies par l'aide extérieurs, l'emprunt ou l'investissement privé.

ARTICLE 2. - Un programme de travaux à réaliser à l'aide de l'investissement humain sera approuvé par décret avant le 1er Mai 1962.

Ce programme national sera constitué par les programmes élaborés dans chaque Département par le Préfet assisté du Comité départemental du Plan.

Le volume, exprimé en journées de travail, de chaque programme départemental sera proportionnel à la population du Département telle qu'elle résulte de l'enquête démographique d'Octobre 1961.

ARTICLE 3. - La répartition, dans le cadre des programmes départementaux, du potentiel travail disponible entre les divers secteurs d'activité devra être effectués selon les pourcentages fixés par l'article 2 de la loi n° 61-55 du 31 Décembre 1961.

ARTICLE 4. - Les programmes départementaux d'investissement humain pourront prévoir qu'une partie des journées de travail fournies seront utilisées en vue de la réalisation de certaines opérations du programme national d'investissement figurant en annexe, lorsque ces opérations comporteront une intervention importante de main d'oeuvre non spécialisée.

ARTICLE 5. - Des journées de travail pour la réalisation des programmes seront effectués par l'investissement humain.

ARTICLE 6.- La direction technique et l'encadrement des travaux du programme prévu à l'article 2 incomberont aux services publics techniques compétents qui devront en outre apporter l'appui du matériel dont ils disposent.

Les dépenses nécessitées par l'exécution de ce programme, à l'exception des traitements et salaires perçus par les agents de l'Etat assurant la direction technique et l'encadrement seront imputées sur une dotation spéciale à rechercher auprès de l'aide extérieure.

ARTICLE 7.- La présente loi sera exécutée comme Loi d'Etat.-

PORTO-NOVO, le 27 JUILLET 1962.-



Hubert MAGA

AMPLIATIONS :

P.R.	5
V.P.R.D.P.	20
Ministres	12
S.G.G.	4
A.N.D.	8
M.F.T.	10
M.C.E.T.	5
M.A.N.	5
Cour Suprême	2
Préfectures	6
S/Préfectures	40
J.C.R.D.	1

<u>2.- ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE</u> <u>AGRICILES</u>		
13	Formation accélérée d'encadreurs agricoles.	30.000
14	Création d'un Centre d'apprentissage agricole à Ina (Nord-Est).	60.000
15	Création d'un lycée agricole à Agonkamé (Sud).	200.000
16	Organisation d'un stage de formation de cultivateurs à Ina.	2.500
17	Organisation d'un stage de formation pour la défense des cultures cotonnières.	1.000
18	Organisation d'un stage pour la formation de personnel directeur des coopératives.	P. M.
19	Création d'un Centre de formation professionnelle pour l'agriculture mécanisée (fondation suisse).	P. M.
TOTAL ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICILES.		293.500
<u>3. - VULGARISATION.-</u>		
20	Encadrement cotonnier : participation au programme d'action au Dahomey de la C.F.D.T.	10.700
21	Participations diverses au capital social de la Société nationale de Développement rural.	10.000
22	Subvention des cessions d'engrais aux coopératives et aux particuliers.	10.000
23	Equiperment de la section de lutte phytosanitaire.	5.000
24	Vulgarisation agricole.	25.000
TOTAL VULGARISATION		60.700
<u>D. COOPERATION ET CREDIT AGRICOLES</u>		
25	Encadrement et équipement du mouvement coopératif (Unions des coopératives du Centre).	14.000
26	Prise en charge de coopératives par la Fédération des coopératives suisses.	P.M.
		.../....

27	Equipement des coopératives.	P. M.
28	Crédit aux coopératives.	100.000
28bis	Crédit de campagne.	100.000
TOTAL COOPERATION ET CREDIT AGRICOLES		214.000
4.- <u>CULTURES ET FORETS</u>		
29	Réalisation de pistes de desserte dans la palmeraie.	5.000
30	Cadastrage de la palmeraie.	17.000
31	Travaux de remise en état des blocs palmeraies- (Gbada-Allada-Ouassa).	50.000
32	Plantation de 4.000 hectares de la région du Mono et usine de traitement.	295.000
33	Plantations diverses de palmiers sélectionnés (Agonvy-Hinvi, Banlieue de Porto-Novo).	120.000
34	Création d'un jardin grainier en vue de développement de la culture du cocotier (I.R.H.O.)	5.400
35	Extension des plantations de cocotiers.	39.400
36	Plantation de 1.000 hectares d'anacardiens.	40.000
37	Essais en vraie grandeur de la culture mécanisée du coton Allen.	19.000
38	Multiplication des semences d'arachide.	8.500
39	Plantation de 800 hectares de forêts de tecks.	65.000
TOTAL CULTURES ET FORETS		664.300
5.- <u>ELEVAGE ET PECHE</u>		
40	Constitution d'un troupeau bovin trypanotolérant.	25.000
41	Diffusion de l'élevage avicole (U.N.I.C.E.F.).	6.000
42	Création d'un Centre de traitement semi-industriel du poisson à Cotonou.	7.000
43	Essai de motorisation des pirogues de mer.	P. M.
.../...		

44	Achèvement de la route de desserte des camps de pêche à l'Ouest de Cotonou.	56.000
	TOTAL ELEVAGE ET PECHEES	94.000
	6.- <u>DIVERS</u>.-	
45	Travaux de restauration des sols dans l'Attakora (région de Boukombé).	50.000
46	Programme de lutte contre le sous-emploi.	27.000
47	Programme de création de points d'eau d'intérêt agricole (agriculture - élevage).	150.000
48	Propagande agricole (impression de dépliants, illustrés, films, émissions radiophoniques, participation aux Foires Expositions etc.).	17.000
49	Aménagements divers d'intérêt rural réalisés sur le Fonds d'Aménagement régional.	40.000
	TOTAL DIVERS	284.000
	TOTAL AGRICULTURE	1.937.500
	<u>II</u>.- <u>INDUSTRIE</u>	
50	Prospection générale minière aéroportée.	80.000
51	Prospection au sol de certains indices métallogéniques (Derouwarou-gérion faillée de l'Allibory, calcaires d'Arlhan, granites discordants calco-alcalins, phosphates).	66.000
52	Prospection pétrolière.	25.000
53	Etudes d'industrialisation.	5.000
54	Energie : renforcement de la puissance de l'usine électrique de Cotonou.	90.000
55	Création d'industries diverses (radio-compost etc.).	55.000
56	Création d'installations de stockage des pétroles à Cotonou.	50.000
		.../...

57	Aide à la création d'ateliers ou manufactures divers (chaussures, vêtements, objets en fibre de coco, etc..).	25.000
TOTAL INDUSTRIE		396.000
<u>III</u> .- <u>INDUSTRIE HOTELIERE ET TOURISME</u>		
58	Création d'hôtels et campements-hôtels - Aménagements touristiques divers.	250.000
TOTAL PRODUCTION		
	I. AGRICULTURE	1.937.500
	II. INDUSTRIE	396.000
	III. INDUSTRIE HOTELIERE ET TOURISME	250.000
		2.583.500
<u>B</u> .- <u>INFRASTRUCTURE</u> .-		
I.- <u>VOIES DE COMMUNICATIONS</u>		
59	Etudes routières.	20.000
60	Aménagements de la route Togo-Nigéria.	150.000
61	Aménagements de la route Comé-Lokossa-Dogbo.	150.000
62	Etude de la liaison routière avec la République de Haute-Volta.	P. M.
TOTAL VOIES DE COMMUNICATIONS.		320.000
II.- <u>SERVICES PUBLICS</u> .-		
63	Modernisation du matériel tracteur et roulant de l'O.C.D.N. achat de trois autorails.	40.000
64	Programme de modernisation des télécommunications : - Central téléphonique automatique de Cotonou. - Liaison téléphonique bifilaire Parakou-Malanville - Liaison téléphonique bifilaire Porto-Novo-frontière Nigéria. - Centraux téléphoniques des centres urbains secondaires.	...

	- Liaisons téléphoniques diverses.	150.000
	TOTAL SERVICES PUBLICS	190.000
	III.- <u>URBANISME.</u>	
55	Etude du franchissement de la lagune à Cotonou.	15.000
56	Assainissement de la ville de Cotonou : étude et exécution d'une première tranche de travaux.	150.000
67	Création d'un nouveau marché à Cotonou.	135.000
68	Création d'un nouveau marché à Porto-Novo.	85.000
69	Travaux divers d'urbanisme à Cotonou (Fonds routier).	100.000
70	Etudes de remodelage de certains quartiers de Cotonou.	5.000
71	Etablissement des plans directeurs des centres urbains secondaires.	8.000
	TOTAL URBANISME	498.000
	IV.- <u>ADDUCTIONS ET DISTRIBUTION D'EAU</u>	
72	Complément de l'adduction et de la distribution d'eau de Cotonou (nouveau quartier administratif).	35.000
73	Aduction et distribution d'eau de Ouidah.	50.000
74	Distribution d'eau de Porto-Novo.	30.000
75	Complément des installations d'adduction d'eau de Bohicon et Kandi.	20.000
	TOTAL ADDUCTIONS ET DISTRIBUTION D'EAU	135.000
	V.- <u>MATERIEL ROUTIER.</u>	
76	Acquisition d'engins divers d'entretien routier.	81.000
	TOTAL INFRASTRUCTURE.-	
	I. VOIES DE COMMUNICATIONS	320.000
	II. SERVICES PUBLICS	190.000
	III. URBANISME	498.000
	IV. ADDUCTIONS ET DISTRIBUTION D'EAU	135.000
	V. MATERIEL ROUTIER	81.000
		1.224.000

<u>C.- EQUIPEMENT.-</u>		
<u>ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX</u>		
<u>I.- ENSEIGNEMENT.-</u>		
77	Création d'une Ecole normale d'instituteurs.	80.000
78	Constructions scolaires publiques diverses (écoles primaires, internat du cours secondaire de jeunes filles d'Abomey, lycée mixte de Parakou).	100.000
79	Constructions scolaires de l'enseignement privé.	20.000
TOTAL ENSEIGNEMENT		200.000
<u>II. SANTE PUBLIQUE.-</u>		
80	Achèvement de l'hôpital de Cotonou.	140.000
81	Lutte contre les grandes Endémies.	40.000
TOTAL SANTE PUBLIQUE:		180.000
<u>III. MATERIEL</u>		
82	Acquisition de véhicules sanitaires pour la constitution de groupes mobiles de Santé.	51.000
83	Acquisition de véhicules pour les services de Sécurité.	33.000
84	Acquisition d'une imprimerie type Offset.	16.000
85	Fourniture dans le cadre de programmes d'assistance technique de matériels divers pour l'équipement des services.	P.M.
TOTAL MATERIEL		100.000
<u>IV.- DIVERS.</u>		
86	Fourniture par l'aide extérieure de médicaments.	P.M.
87	Construction de logements et bureaux pour la Sous-Préfecture de Banikoara.	15.000
88	Aménagements de points d'eau (Hydraulique humaine) puits et forages.	150.000
89	Création à Cotonou d'un Service d'Hygiène Urbaine= construction et équipement.	20.000
90	Construction de logements.	50.000
TOTAL DIVERS		235.000

TOTAL EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX		
I.	ENSEIGNEMENT	200.000
II.	SANTE PUB LIQUE	180.000
III.	MATERIEL	100.000
IV.	DIVERS	235.000
		715.000

<u>TOTAL GENERAL</u>		
A.	PRODUCTION	2.583.500
B.	INFRASTRUCTURE	1.224.000
C.	EQUIPEMENTS AD- MINISTRATIFS ET SOCIAUX	715.000
		4.522.500